

Décision

Générale

colonial

Décision n° 86-221-1915 Mesure Diverse.

n° 86-221-1915

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

22 mars 1915

Numéro JO

n° 221 du 31/03/1915

Date du numéro

31 mars 1915

TEXTE INTÉGRAL

ont été nommés gardiens de phare à la solde mensuelle de 35 francs et affectés au phare de RAS BIR, les dankalis Mohamed Badry, Gadaa Ahmed et Youfès Dagué.- Ont été nommés 1° allumeur du feu vert de la jetée, le dankali Mohamed Dini et allumeur de la bouée noire n°1, le dankali Nour Offrand, avec droit tous deux à une solde mensuelle de 35 francs.